


PERRIER Infos


*Nous vous souhaitons
de chaleureuses
fêtes*

Sommaire	Page
Le mot du maire	2
Le recensement	2
CCAS	2
Etat-civil - le temps du souvenir	3
Des nouvelles de notre site Internet	4
Les délibérations du Conseil municipal	5
Vivre à Perrier	6
Une fourrière à Perrier	7
La gestion des déchets	8
Le compostage	9
Qualité de l'eau potable	10

Sommaire	Page
Sécurité et qualité de l'environnement	11
Réhabilitation de l'aile sud de la mairie	12
Enherbement des allées du cimetière	13
Urbanisme : révision du PLU	14-15
La Couze et les zones inondables	16
Logements locatifs : étiquettes énergétiques	17
Les aides face à la crise de l'énergie	18-19
La vie associative	20-29
Recettes d'hiver	30-31
Informations pratiques	32

LE MOT DU MAIRE

Aujourd'hui notre pays fait face à une crise énergétique combinée à une inflation sans précédent. Perrier, comme toutes les autres collectivités est directement impactée, nous devons trouver des solutions pour concilier la maîtrise des dépenses énergétiques et l'amélioration constante du cadre de vie des habitants.

Afin de faire notre part en matière d'économie, j'ai proposé aux membres du Conseil municipal de réduire l'amplitude de l'éclairage des rues, de supprimer les illuminations de Noël, de diminuer le chauffage de nos divers bâtiments. D'autre part nous rénovons sur deux ans l'ensemble des éclairages publics en remplaçant nos vieilles ampoules par des LED. Outre l'économie budgétaire réalisée, nous contribuons aussi à la lutte contre la pollution nocturne.

En cette période difficile nous devons malgré tout continuer à investir pour une meilleure qualité de vie commune, ainsi nous avons notamment programmé la construction d'un bâtiment communal à vocation multiple, commencé la réhabilitation du 1er étage de l'ancienne mairie qui deviendra bibliothèque incluant un service d'aide aux démarches administratives par internet.

Enfin, le 11 juillet 2023, les amoureux de la petite reine auront la joie d'admirer les coureurs et la caravane du Tour de France qui traverseront Perrier à l'occasion de l'étape Vulcania-Issoire.

Je voudrais terminer cet édito en remerciant tous les acteurs, associations, artisans, commerçants, enseignants, participant à l'attractivité de Perrier.

Le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos plus sincères vœux de bonheur, de réussite et, évidemment de bonne santé, ainsi qu'à vos proches.

Bernard ROUX

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votre enfant est domicilié et scolarisé à l'école de Perrier, vous pouvez demander une aide au paiement de la **cantine scolaire**. Cette aide sera directement déduite des factures de cantine.

Une **aide aux vacances** est possible pour les séjours au centre de loisirs du secteur pour les enfants âgés de 4 à 12 ans, pour les séjours en famille, les colonies de vacances et camps d'adolescents jusqu'à 18 ans.

Ces deux aides sont établies en fonction du quotient familial. Retrouvez tous les détails dans le guide de l'usager du CCAS, en mairie et sur notre site Internet (rubrique « votre mairie, vos démarches administratives »)



Après deux ans d'absence, le CCAS est heureux d'inviter les habitants domiciliés sur la commune, ayant au moins 62 ans au 31 décembre 2022, au **traditionnel repas des aînés**. Veuillez à remplir le coupon-réponse joint à ce bulletin, à le retourner en mairie avant le 6 janvier 2023. Notez bien ce rendez-vous à la date du **15 janvier 2023**.



Vous êtes domiciliés à Perrier et vous rencontrez temporairement des **difficultés financières** ou un besoin d'aide matérielle, n'hésitez pas à contactez le CCAS qui étudiera la possibilité d'une **aide ponctuelle, notamment pour le chauffage** (voir plus d'information sur notre site, rubrique CCAS).

VOUS ALLEZ AVOIR BIENTÔT 16 ANS : PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER

Tous les Français, filles ou garçons doivent se faire inscrire à la mairie pour pouvoir être convoqués à la journée défense et citoyenneté (JDC). Cette journée de sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité est indispensable. Votre certificat sera obligatoire pour passer vos examens (BAC, CAP, permis de conduire..) et vos concours (fonction publique, grandes écoles...)



ÉTAT CIVIL DU SECOND SEMESTRE 2022

SEPT NAISSANCES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES À PERRIER AU COURS DE CE SECOND SEMESTRE 2022.

LE MARIAGE DE ROMUALD CARRE ET D'AMÉLIE VIALATTE A ÉTÉ CÉLÉBRÉ LE 20 AOÛT 2022.

DÉCÈS

Michel SKRZYPIEC, le 13 août 2022

Pierre VAISSON, le 25 octobre 2022

Raffaele D'AGROSA, le 2 novembre 2022

René ROUBY, le 17 novembre 2022.

COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre dernier tous les Perriérois étaient invités à se rassembler autour du maire, des représentants des anciens combattants, des conseillers municipaux et des enfants de notre école, afin de commémorer ensemble le 11 novembre 1918, jour de la signature de l'armistice mettant fin à quatre années de guerre.

Les élèves de la classe de Madame RIPOTEAU ont chanté une chanson de Marie BASTIDE et CALOGERO, rendant hommage, avec des mots d'aujourd'hui, à la souffrance de ces soldats partis sur le front et qui ne sont pas revenus...



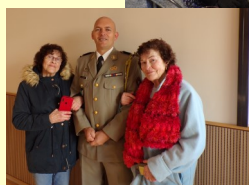
Le maire et le président de l'amicale des anciens combattants ont rappelé les noms de ces enfants d'alors, qui avaient quitté Perrier pour ne pas revenir, saluant ainsi le sacrifice de leur vie pour notre liberté.

Une gerbe a été déposée pour eux par trois jeunes élèves de la commune.



*Ce 12 avril 1915,
Mes chers parents, Si cette lettre vous parvient ça sera que je serai foutu. Je vous prie de ne pas trop vous chagriner...
Je serai allé rejoindre avant vous le pays où l'on n'existe qu'à l'état de souvenir... »*

**Extrait du livre « Paroles de poilus »
- Lettres de la Grande Guerre.**



A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur offert par la municipalité a réuni les participants à la salle polyvalente, soulignant l'importance d'une convivialité retrouvée.

DES NOUVELLES DE NOTRE SITE INTERNET

Sur les 12 derniers mois le site Internet de la Commune a accueilli presque 500 visiteurs.

Nous avons le plaisir de voir que la tendance est à la hausse puisque nous avons eu un peu moins de 200 visites en novembre 2021 et qu'il y en a eu plus de 260 en octobre 2022.

Si un peu plus de la moitié des visiteurs ne sont venus qu'une seule fois, la moyenne est de 5 visites par utilisateur.

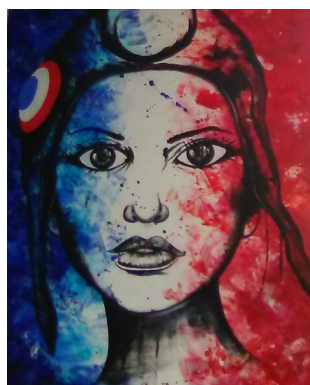
Comme vous pouvez le voir les pages sur la vie quotidienne à Perrier sont les plus fréquentées, viennent ensuite celles concernant la vie municipale, suivies de près par les pages permettant d'en savoir un peu plus sur la situation et l'histoire de notre commune.

Toute l'équipe est prête à continuer à faire vivre ce site et espère répondre au mieux aux attentes des Perriérois, comme à celles des touristes et des promeneurs !

Vie municipale : 639 visites

Les plus visitées :

Conseil municipal et délibérations
Urbanisme
Hommage à Claude QUINSAT



Vie quotidienne : 993 visites

Les plus visitées :

Les actualités
Les informations sur l'école
La gestion des déchets

Vie administrative

Services de l'Etat en ligne

135 visites



Découvrir Perrier : 567 visites

Les plus visitées :

L'histoire de Perrier
Les informations générales sur la commune

Info Perrier

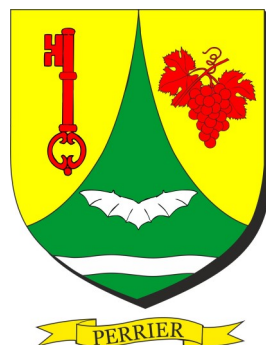
73 consultations de notre bulletin municipal en ligne

Animations : 151 visites

Les plus visitées :

Les troglos en famille (visite estivale des grottes)
Les randonnées pédestres à Perrier
Les journées du patrimoine

Vie associative : 203 visiteurs ont recherché des informations sur nos associations



Elections

40 visites



Depuis le Conseil municipal du 14 octobre 2022, la publication des actes pris par la mairie a été définie comme suit :

- Après chaque Conseil **la liste des délibérations** est affichée en mairie et publiée sur le site de la commune ;
- Les **extraits des délibérations** peuvent être consultés en mairie ;
- Le **procès-verbal** de chaque conseil est publié sur le site après son approbation par le Conseil suivant.

Les économies d'énergie : un sujet d'actualité examiné lors du conseil du 14 octobre dernier

A l'heure où chacun se préoccupe des conséquences de la crise énergétique, toutes les actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité sont plus que jamais importantes. Dans ce contexte le Conseil municipal a engagé une réflexion afin de définir les postes de consommation ne relevant pas d'une nécessité absolue. Deux pistes ont été finalement retenues.

Modification des horaires d'éclairage public

L'éclairage public sera désormais éteint toute l'année de 22h00 à 07h00.

Suppression des illuminations électriques de fin d'année

Aucun bâtiment communal ne sera illuminé en décembre 2022 et janvier 2023. Il n'y aura pas non plus d'illumination des grottes ni de guirlandes électriques à l'entrée du village.

Nous sommes tous conscients que cette décision risque de renforcer chez certains d'entre nous le sentiment que peut générer la période difficile que nous vivons. Mais ce peut être une excellente occasion de partager un peu de chaleur et de joie avec ses voisins. La décoration des maisons ne passe pas forcément par la consommation électrique : branches de sapin, bougies aux fenêtres... **Toutes les idées seront les bienvenues !**

Les flambeaux de Noël

A l'heure où ce bulletin paraîtra la ballade aux flambeaux proposée par la municipalité aura eu lieu le 16 décembre. Tous les élèves de l'école du village, encadrés par leurs institutrices et leur professeur de musique, ont été invités à une promenade à travers le village au cours de laquelle ils comptent offrir quelques chants aux habitants. Une dernière halte aura lieu à l'église, avant de partager le vin chaud à la salle polyvalente pour souhaiter à chacun une belle fin d'année ! Le Conseil municipal des jeunes a demandé aux parents de faire des gâteaux...



Dispositifs face à la crise énergétique

Nouvelles règles pour les logements locatifs,
Chèques énergies,
Aides à la rénovation énergétique des logements,

Retrouvez toutes les informations sur notre site à la rubrique « actualités, Dispositifs mis en place face à la crise énergétique » et à la fin de votre bulletin (pages 17 à 19).

Quelques règles à respecter !

Les travaux des particuliers générant des **nuisances sonores** sont autorisés :

les jours ouvrables de **8h00 à 20h00**

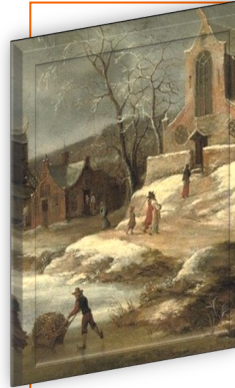
Les samedis de **9h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**



Ces travaux sont **strictement interdits** en-dehors de ces horaires

Nous rappelons aux **propriétaires de chiens** qu'ils sont tenus de **ramasser les déjections** de leur animal sur les trottoirs, les pelouses et les massifs. Ils doivent également prendre toutes les dispositions pour **éviter les aboiements** de leur animal resté seul en leur absence.



Obligation saisonnière : le déneigement

A l'arrivée des intempéries hivernales, nous vous rappelons que chacun est tenu de **déneiger devant sa porte**, trottoirs et voies privées. En cas de formation de glace ou de neige durcie, les propriétaires ou locataires occupants des immeubles riverains des voies publiques doivent **répandre du sel sur le trottoir** devant chez eux et sur une largeur de 1,50 m à partir du mur de façade s'il n'existe pas de trottoir.

La commune assure le nettoyage des trottoirs des bâtiments communaux et le déneigement des rues. Le déneigement de la RD 996 est assuré par le Conseil Départemental.

Que faire si vous subissez une nuisance sonore ?

Bruits de voisinage

Vous êtes gêné par des bruits persistants (cris, aboiements de chiens, chutes d'objets, etc.) provoqués par un voisin. Privilégiez toujours le règlement à l'amiable...

Si vous n'arrivez pas à vous entendre avec votre voisin, faites établir un constat par la police ou la gendarmerie ou par un huissier. Vous pourrez ensuite adresser une injonction par lettre recommandée à l'auteur des bruits.

S'il n'y a aucune amélioration, vous pourrez alors demander des dommages et intérêts pour trouble de jouissance auprès du tribunal d'instance de votre domicile (procédure civile) ou porter plainte contre l'auteur des bruits (délit de tapage diurne ou injurieux, ou d'agression sonore).

Pour plus d'information, un site à consulter : service-public.fr

Tapage nocturne

Le délit de tapage nocturne est constitué par des bruits, émis de nuit, troublant la tranquillité d'autrui : demandez à l'auteur du trouble d'y mettre fin. En cas de refus, appelez la police.

COMMENT RÉGLER LES PROBLÈMES DE STATIONNEMENT ? CRÉATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE À PERRIER

Les problèmes de stationnement sont depuis longtemps la source de bon nombre de conflits entre les habitants sur notre commune. Nous constatons une attente de plus en plus forte des Perriérois afin que la municipalité puisse régler ce problème.

C'est pourquoi le Conseil municipal, réuni le 29 août dernier, a approuvé la proposition du Maire de créer un **service public de fourrière automobile** ainsi que le prévoit le Code de la route. Une convention a été signée le 30 août dernier avec le garage CONCORDET à Issoire.

Le but reste bien entendu que tous les conflits se règlent à l'amiable, en bonne entente entre tous. Mais cette possibilité de mise en fourrière pourra désormais être utilisée en cas de mauvaise volonté manifeste et permettra ainsi de mettre un terme rapidement et efficacement aux désagréments.

Astuce pour une meilleure gestion de l'espace :
Si tous ceux qui disposent d'un garage ou d'une cour rentrent leurs véhicules il y aura **davantage de places de stationnement** disponibles à Perrier...

Quels sont les véhicules concernés ?

Peuvent être enlevés et mis en fourrière les véhicules en infraction aux règles de stationnement ainsi que les épaves et véhicules abandonnés sur la voie publique sur tout le territoire de la commune.

Enlèvement des véhicules
sur réquisition des autorités de police compétentes.
7 jours sur 7
24 heures sur 24

Pour un **problème d'urgence** comme un stationnement causant une gêne immédiate : **contactez la gendarmerie**.
Pour un **véhicule abandonné** sur la voie publique : **contactez la mairie**.

Information et obligations du propriétaire

Le propriétaire du véhicule sera informé de l'enlèvement par lettre recommandée et devra venir retirer son véhicule. Il sera redevable des sommes dues dans les conditions prévues par le Code de la Route et en présentation d'une facture détaillée.

Restitution des véhicules
du lundi au samedi de 7h à 19h
le dimanche de 7h à 12h
après paiement et obtention d'une mainlevée.
Pour consulter les tarifs (enlèvement, garde et expertise) voir notre site Internet.

Que devient le véhicule s'il n'est pas réclamé ?

Au cas où le propriétaire ne se manifeste pas après réception de cette lettre le véhicule sera estimé par un expert désigné par le Préfet. Suivant sa valeur estimée le véhicule sera alors soit détruit soit mis en vente par le service chargé des Domaines.

PETIT RAPPEL : la règle de la **priorité à droite** s'applique sur toute la commune.



**GRIS
(NON RECYCLABLES)** Sortir le bac le lundi soir
Ramassage le mardi matin

BAC BLEU (RECYCLABLES)

Ramassage le jeudi matin - semaine paire uniquement - Si nécessaire vous pouvez commander un bac de plus grande contenance en contactant le SICTOM :
Tél. 04 71 50 32 92.

Tous les emballages à l'exception du verre. Ne pas laver les emballages qui doivent simplement être vidés, ne pas les imbriquer les uns dans les autres, jeter les emballages en vrac (pas dans les sacs).

CONTENEURS (VERRE)

**Situés Place du Mezel
et Avenue des Rougères**

Collecte des pots, bocaux et bouteilles en verre : **pas de cartons ni de sacs en plastique**. Le verre doit être laissé à l'intérieur du conteneur et en aucun cas à côté.

Bacs gris et bleus doivent être rentrés au plus vite après le ramassage. Il est formellement interdit de les laisser continuellement sur la voie publique. Conformément à l'article 131-13 du code pénal, cette infraction est passible d'une amende de 1ère classe.

Une tolérance ne sera accordée que pour les propriétaires ou locataires n'ayant aucune possibilité de stocker leurs bacs.

Les encombrants ne sont pas pris en charge par le SICTOM. Les habitants doivent les apporter directement à Issoire à la déchetterie ou à la ressourcerie.



Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise **l'interdiction permanente du brûlage** à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels **des déchets végétaux et non végétaux des particuliers**.

Cette pratique est passible d'une **contravention de 450 euros**. Des arrêtés spécifiques sont pris par chaque département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimilés de celui des activités agricoles et forestières.

INDIVIDUEL OU PARTAGÉ, LE COMPOSTAGE SERA BIENTÔT UNE OBLIGATION



Rue du Coudert

Rappel : à partir du **premier janvier 2024** les déchets alimentaires ne pourront plus être déposés dans les bacs gris.

Trois composteurs partagés ont été mis en service à Perrier au cours de l'année 2022



Lotissement du Chaliot

Le troisième composteur, situé rue de la Chaux est en service depuis le 9 novembre dernier.



Le principe du compostage partagé : un bac à compost fermé est installé pour un groupe de foyers. L'accès au composteur est protégée par un code. Une très courte formation de quinze minutes environ permettra aux usagers de connaître les bons gestes en matière de compostage.

Un agent du SITCOM assure un suivi régulier du compost et un référent, choisi parmi les usagers est chargé de faire remonter les éventuels problèmes.

Depuis un an une quarantaine de familles perriéroises se sont familiarisées au compostage

Le témoignage d'une utilisatrice référente :

« Bientôt un an que le composteur rue du Coudert a été installé.

Nous avons rempli deux bacs, le troisième a été commencé autour du 20 novembre dernier. Dans l'ensemble les utilisateurs respectent bien les consignes apprises à la formation et le bac de broyat est régulièrement rempli ; merci aux agents municipaux. On a pu se rendre compte de l'efficacité du compost car des graines de potimarron ont germé et ont fait de belles pousses à l'intérieur d'un des bacs en début de printemps.

Espérons que les composteurs fleurissent sur la commune et que de plus en plus de Perriérois les utilisent ! »



SICTOM
ISSOIRE/BRIOUDE
04.71.50.32.92

OPÉRATION COMPOSTAGE

Commander un composteur, c'est facile !

Il suffit de renvoyer le bon de commande ci-contre. Le SICTOM prendra contact avec vous afin de mettre à votre disposition le composteur dans la déchèterie la plus proche de votre domicile.



Allégeons nos bacs gris en compostant nos déchets fermentescibles !

SICTOM Bon de commande « composteur individuel »

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation

- Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15€ (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)
- Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20€ (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE : EMAIL :

à RETOURNER au : SICTOM, Issoire-Brioude
ZONE ARTISANALE DE VIEILLE-BRIOUDE - BP 88 - 43102 BRIOUE CEDEX
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Si vous choisissez le compostage individuel, vous pouvez télécharger le bon de commande sur le site du SICTOM : sictom-issoire-brioude.com

QUALITÉ DE L'EAU À PERRIER

En application du code de la santé publique, le bilan de la qualité de l'eau est réalisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. Au vu des contrôles sanitaires réalisés en 2021, l'ARS confirme que l'eau consommée à Perrier est de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés. Vous trouverez ci-après les résultats détaillés transmis par l'agence. Pour en savoir plus vous pouvez consulter notre page Internet (rubrique Perrier au quotidien, l'eau de consommation).

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	25	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
NITRATES						
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	11	0.60	1.15	2.00
ARSENIC						
Élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	5	0.00	0.00	0.00
PESTICIDES						
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité	µg/L	5	0.000	0.000	0.000
DURETE						
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux des canalisations	°f	11	1.19	1.39	1.77

Le SYNDICAT MIXTE DE L'EAU de la Région d'Issoire est l'organisme responsable de l'approvisionnement en eau de notre commune. L'exploitation a été confiée à la société SUEZ Eau France. Deux captages et deux traitements alimentent Perrier : Durbize et Dyane. (retrouvez la carte dans l'info Perrier n°89 de décembre 2020, disponible sur notre site Internet).

Les problèmes d'ordures déposées à côté des containers semblent bien disparaître...

Merci pour ce geste citoyen...

L'effort de chacun permet à tous de vivre dans un environnement agréable, continuons ensemble !

Des problèmes de dégradation des équipements communs sur la place du Mezel ont été constatés :

Papier toilette lancé sur les murs de l'école

Grillage de l'aire de jeux arraché

Portail d'accès à la zone des petits brisé

Porte des sanitaires détériorée : les toilettes ont dû être condamnées dans l'attente de l'expertise

Gouttière de la salle polyvalente détériorée

Une réflexion a été engagée sur l'opportunité d'installer un système de caméras afin d'avoir une meilleure visibilité sur la zone (mairie, école, salle polyvalente, église).

Ce dispositif est également envisagé sur d'autres zones du village afin de répondre aux problèmes de cambriolages commis en cette fin d'année.

Il est important que les Perriérois s'engagent dans cette réflexion et se positionnent sur ce sujet sensible qui concerne chacun.

Vous pouvez faire part de vos réactions via notre site Internet. Un sondage pourra être envisagé, comme nous l'avons fait pour le choix du blason.

Pollution due à un stockage d'épaves sur la commune

Malgré plusieurs plaintes déposées par le Maire, force est de constater que le problème ne s'arrange pas, bien au contraire puisque le phénomène s'étend maintenant sur deux terrains.

C'est pourquoi une nouvelle plainte a été déposée le 9 novembre dernier par le Maire.

A la demande de Monsieur le Maire une entrevue a eu lieu le 25 novembre avec Madame le Procureur de la République sur ce sujet des infractions au Code de l'urbanisme.

Celle-ci a été très réceptive à ce problème qu'elle connaît bien.

Elle a demandé à être contactée personnellement par la mairie

à chaque infraction constatée.



Une quarantaine de caravanes ont envahi le terrain de la nouvelle zone artisanale le 8 décembre dernier. Deux plaintes ont été déposées le jour même à la gendarmerie d'Issoire et auprès du Procureur de la République, pour suite à donner.

Travaux de réhabilitation de l'aile sud de la mairie

L'aile sud (au dessus de la salle des associations) qui abritait autrefois l'appartement de l'instituteur était inutilisée depuis longtemps. Les élus ont entamé récemment les travaux de rénovation, au fil de leur disponibilité...



Le vieux plancher a été arraché et remplacé par des plaques d'OSB. De la laine de verre a été projetée entre les solives afin d'améliorer l'isolation. Un parquet flottant sera posé prochainement.



La réhabilitation du plafond a profité de « l'opération cocon », aide du Conseil départemental à l'isolation des bâtiments.

Il est prévu d'isoler les murs avec de la laine de verre et de les doubler avec des plaques de plâtre fixées sur une ossature métallique.

Les travaux de finition pourront alors commencer.



Le souhait de la municipalité est d'ouvrir cet espace aux habitants de notre commune. Il devrait regrouper une bibliothèque, un espace informatique...

Vous avez des livres en trop dans vos rayonnages, pourquoi ne pas les apporter à notre bibliothèque commune ?



Ce lieu aura besoin de vous pour vivre.

Une fois le chantier terminé, nous ferons appel à vous.

Toutes les modalités seront précisées le moment venu !

Ouverture prévue début 2024.



Vous avez du temps libre, pourquoi ne pas venir assurer une permanence ?

Vous avez des compétences en informatique, pourquoi ne pas en faire profiter les Perriérois ?

Travaux au cimetière : enherbement des allées

Les travaux de préparation avant l'enherbement ont commencé juste après la Toussaint et devraient être terminés pour Noël.



Soyons attentifs à ne pas gêner l'entretien des allées,
Merci de ne rien déposer au pied des caveaux et des tombes (graviers, plantes, jardinières, plaques...)



Pourquoi avoir demandé la révision du PLU ?

Différentes expertises ayant montré que le plateau de Perrier était stable, la carte des zones à risques a été modifiée en 2018. Des surfaces précédemment considérées comme dangereuses pourraient désormais être considérées comme constructibles. Pour cela, il était nécessaire de demander la révision du PLU. Il s'agit aussi de **permettre l'accueil de nouveaux habitants et d'activités économiques** tout en **limitant l'étalement urbain** et de **préserver le patrimoine local, les paysages et les espaces naturels**.

Qu'est-ce que c'est qu'un PLU et quels sont les enjeux ?

Le PLU définit les règles d'utilisation de notre territoire : les zones constructibles ou non, les zones à réglementation particulière comme les centres bourg, les espaces naturels et agricoles à préserver.

Retrouvez le PLU actuellement en vigueur sur notre site Internet et sur le géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr).

C'est un véritable **projet de territoire** fixant désormais des objectifs pour une dizaine d'années : environnement, gestion économe de l'espace, patrimoine... Rappelons que les anciens PLU n'étaient soumis à aucune échéance.

Retrouvez l'ensemble des objectifs définis par l'Agglo Pays d'Issoire, en accord avec la commune, sur notre site Internet.

Pourquoi s'intéresser à l'évolution du PLU ?

La révision du PLU est un acte important pour notre commune. De ses conclusions va dépendre le visage de Perrier dans les dix prochaines années. Différents moyens de concertation sont prévus. N'hésitez pas à les consulter, à donner votre avis... **Une fois adopté, il sera trop tard !**

Quelles sont les modalités de concertation retenues ?

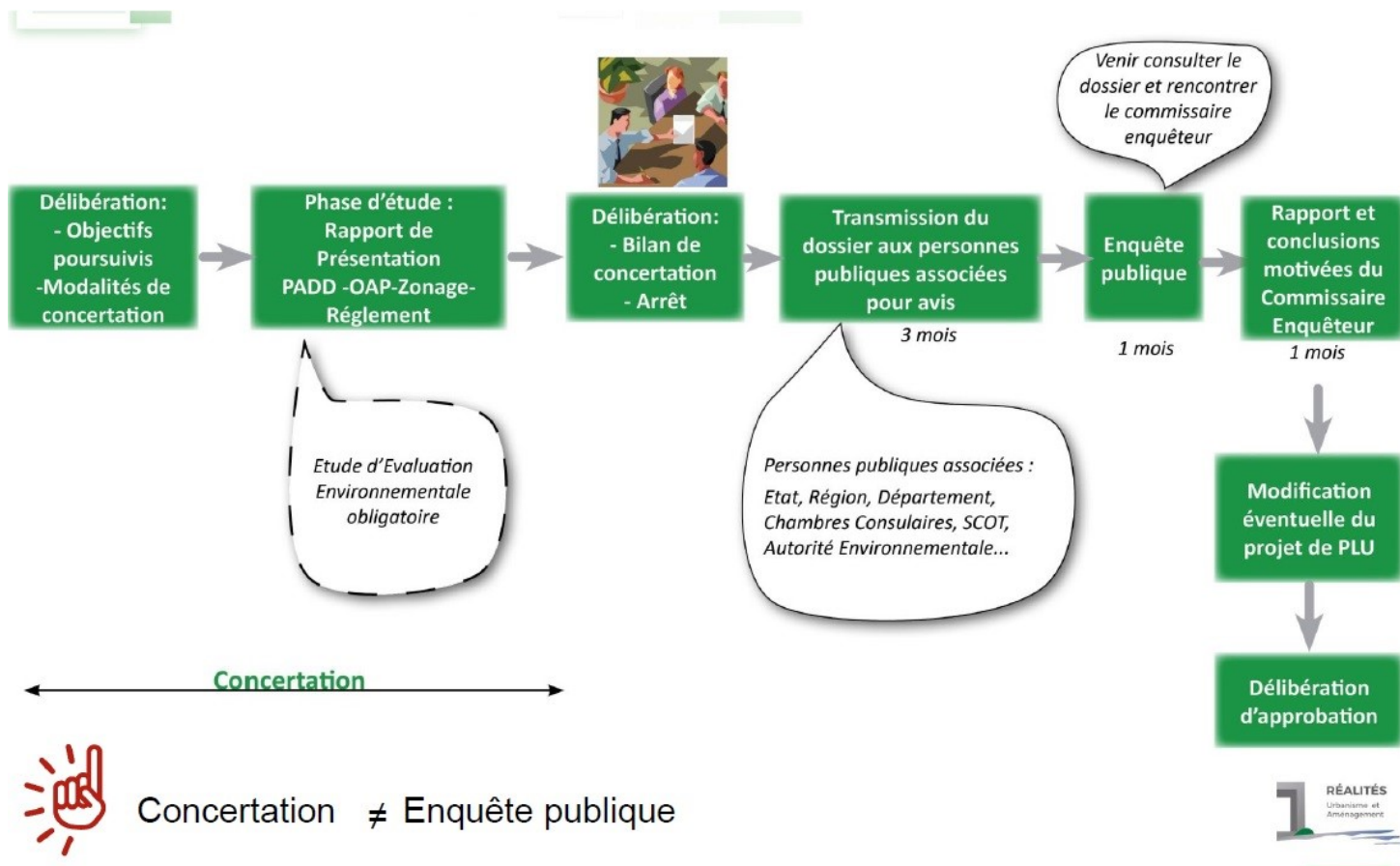
- Mise à disposition d'un registre de concertation en mairie et des documents relatifs à la présente révision au fur et à mesure de leur validation ; ces documents sont disponibles en mairie.
- Mise en place d'une exposition présentant la procédure ;
- Mise en ligne d'informations sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- Organisation d'une réunion publique d'information ; nous vous informerons de la date qui sera définie en fonction de l'avancée de l'étude.
- Parution d'articles dans le bulletin municipal et dans une publication spécifique dédiée à la

Comment se présente un PLU ?

Le PLU se décompose en trois grands blocs :

- Le **rapport de présentation** (l'état des lieux, les enjeux, l'évaluation environnementale, la justification des choix)
- Le PADD : Projet d'aménagement et de développement durables (présentation des objectifs pour les dix prochaines années)
- Les documents réglementaires d'application (le zonage, le règlement, l'orientation d'aménagement et de programmation, les servitudes d'utilité publiques)

Schéma des différentes étapes de la procédure



Quelle est la différence entre concertation et enquête publique ?

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt général. Les demandes d'ordre privé (demande de terrains constructibles) ne pourront être étudiées à ce stade de la procédure. Elles devront faire l'objet de remarques déposées par les administrés lors de l'enquête publique.

D'autres questions ?

Contactez la Mairie de Perrier

Ou l'Agglo Pays d'Issoire - Service Urbanisme Planification - 20 rue de la Liberté - BP 90162 - 63504 ISSOIRE Cedex
www.capissoire.fr - urbanisme@capissoire.fr
Tél. : 04 15 62 20 00



Logements locatifs et étiquette énergie : des changements en perspective !

Quelques dates clés à retenir :

▪ Depuis le 24 août 2022 : gel des loyers énergivores

Si un logement est classé en F ou G, le propriétaire bailleur ne peut pas :

- Appliquer un loyer supérieur à celui du précédent locataire lors de l'établissement du nouveau bail
- Procéder à la révision annuelle du loyer en cours de bail
- Proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail
- Majorer le loyer en cours de bail à la suite de travaux d'amélioration

Cette mesure de la loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021 est applicable aux contrats de location conclus à compter du 24 août 2022. **Elle s'appliquera aussi aux baux en cours pour ceux qui seront reconduits tacitement ou renouvelés après le 24/08/2022.**

Sont concernés :

- Les logements loués nus ou meublés à usage d'habitation principale (parc privé de droit commun, logements communaux appartenant au domaine privé de la commune soumis à la loi du 6 juillet 1989)
- Les logements loués dans le cadre d'un bail mobilité.

A ce jour, les logements HLM ne sont pas concernés, de même que les logements communaux appartenant au domaine public de la commune.

▪ A compter du 1^{er} janvier 2023 : critère de performance minimale à respecter

Le niveau de performance énergétique d'un logement décent devra être inférieur au seuil de 450 kWh/m²/an d'énergie finale. Par opposition à l'énergie primaire, il s'agit de l'énergie qui est livrée chez vous (gaz, fioul, bois ou électricité) et qui correspond à la facture de votre fournisseur d'énergie.

Cette mesure sera applicable pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2023.

▪ A partir de 2025

Le niveau de performance d'un logement décent sera établi selon l'étiquette du Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Ce niveau devra être compris :

- A compter du 1^{er} janvier 2025, entre la classe A et la classe F
 - A compter du 1^{er} janvier 2028, entre la classe A et la classe E
 - A compter du 1^{er} janvier 2034, entre la classe A et la classe D
- (Modalités suivant décret à paraître)*

Besoin d'informations complémentaires sur ce point ?
ou pour toutes questions juridiques, fiscales, techniques sur l'habitat, votre réflexe :

ADIL 63

Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand
04.73.42.30.75 / www.adil63.org

Les aides à la rénovation énergétique portent principalement sur les travaux d'isolation (combles, sols, murs et fenêtres) et de système de chauffage (pompe à chaleur air-eau ou air-air, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois).

Différentes aides existent pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement :

MaPrimeRénov Sérénité : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements ;

- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement ;
- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE) ;
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 € ;
- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur)
- **Le Fonds Habitat Colibri** permet d'accompagner :
 - des propriétaires occupants porteurs d'un projet d'amélioration de leur habitat incluant des travaux de rattrapage d'entretien, des travaux d'amélioration et des travaux d'adaptation, ou porteurs d'un projet de construction ;
 - des accédants à la propriété en difficulté ;
 - des propriétaires bailleurs porteurs d'un projet de réhabilitation de logements locatifs à bas loyer à destination de ménages rencontrant des difficultés dans leur parcours résidentiel.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat

Les contacts utiles :

ADEME ([Accueil - Agence de la transition écologique \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr))
- ANAH (monprojet.anah.gouv.fr)
www.maprimerenov.gouv.fr

Sarah SRIKAH
Agglo Pays d'Issoire
04 15 62 20 03

Nathalie JOTHY
Conseil départemental du Puy-de-Dôme
Tél : 04 73 42 30 74

Attention, pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement)



EDF, ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à la Hausse des prix de l'énergie, le gouvernement va attribuer trois aides exceptionnelles pour aider les clients à payer leur facture d'énergie.

Cheque Energie exceptionnel

12 millions de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 17 400 €) : **100 €**

Les Chèques Energie » seront envoyés aux bénéficiaires entre le 12 décembre 2022 et le 3 février 2023

Un Chèque exceptionnel opération Fioul

1,6 million de bénéficiaires aux revenus les plus modestes

Bénéficiaires du chèque énergie 2022 (RFR/UC < 10 800 €) : **200 €**

Nouveaux bénéficiaires (10 800 € ≤ RFR/UC < 20 000 €) : **100 €**

Pour 170 000 clients ayant utilisé leur dernier chèque énergie pour payer du fioul, les Chèques Energie » ont été envoyés la semaine du 14 au 18 novembre 2022.

Pour les autres bénéficiaires (1,4 million), ils devront faire une demande sur le portail <https://chequefioul.asp-public.fr>

Chèque exceptionnel bois

Ce chèque vient d'être décidé (il sera envoyé en 2023), les modalités sont en cours de création par la DGEC

Tous ces chèques sont **cumulables**, et seront **utilisables** pour toutes les énergies.

les bénéficiaires pourront utiliser l'ensemble de ces chèques à EDF, même fioul ou bois, pour régler leurs factures d'électricité ou de gaz.

LE RETOUR DU COMITÉ DES FÊTES DE PERRIER

Le comité des fêtes de Perrier reprend avec une
nouvelle bande de copains
prêts à faire revivre le village

La Présidente : Camille Buchet

Vice-présidente : Sandrine Chauderon

Secrétaire : Sandrine Quinsat

Secrétaire adjointe : Annick Pays

Trésorier : Pierre Chauderon

Trésorière adjointe : Véronique Veysière

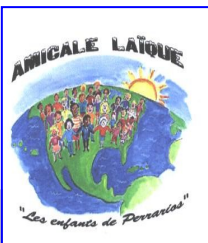
Nous commençons notre 1ère manifestation au côté des Aînés pour leur
traditionnel **Marché de Noël** le **samedi 3 et dimanche 4 décembre**, avec
buvette et buffet (crêpes, vin chaud...)

Le **défi des grottes**, course caritative aura lieu le **samedi 14 ou dimanche
15 octobre 2023**

Un **repas concert** aura lieu le **1er week-end de juillet** avec des artisans
et restaurateurs différents

Nous organiserons le **vide grenier** le **16 septembre**, pendant la journée du
Patrimoine... Et pleins d'autres idées encore !!

Au plaisir de vous voir nombreux et nombreuses



AMICALE LAÏQUE de PERRIER DU CHANGEMENT POUR LES ENFANTS

L'année 2022-2023 est une année de changement au sein de l'Amicale.

Les piliers de cette belle association ont décidé de passer le flambeau en faisant confiance à une nouvelle et jeune équipe. Désormais, vous retrouverez au bureau pour:

Président, Jean-Philippe GAUTHIER

Vice-Président, Mickaël MIGUEL

Secrétaires, Eliane BARNEOUD et Lucie LITALIEN

Trésorières, Laetitia HEINRICH et Stéphanie VIALLE

Après avoir réalisé notre Assemblée Générale le 9 Septembre dernier, nous avons eu le plaisir d'inscrire 38 enfants, la section randonnée accueille une quinzaine de marcheurs, nous avons 25 membres actifs et des bénévoles qui nous viennent en aide lors des gros événements. Tout comme nos aînés, nous proposons des activités à nos adhérents le plus régulièrement possible, et nous avons commencé dès le mois de septembre avec...

Dimanche 25 Septembre

Après-midi à Clermont-Ferrand à

Adventure Center.

6 équipes de 5 joueurs, se sont affrontées dans de nombreuses salles où chacun devait relever des défis d'adresse, de logique, de réflexion ou d'activité physique.

Une ambiance à la Fort Boyard (sans le Père Fouras!!!) mais avec beaucoup de rire et de bonne humeur.

Tout ceci avait bien creusé nos appétits et un goûter s'en est suivi.



Halloween aux Grottes

le 16 Octobre

Les membres de l'Amicale ont organisé une chasse aux trésors (bonbons d'Halloween) type Escape Game dans le site des grottes.

La météo favorable, nous avons pu faire redécouvrir ce site splendide et bien connu des perrierois grâce à un petit livret contenant des énigmes et la localisation des indices cachés le long du



parcours. Départ déguisé de la mairie de Perrier, petits sorciers, vampires et autres monstres d'Halloween accompagnés de quelques adultes ont commencé leurs recherches, ont visité les grottes, récolté les indices. Une balade de plus de deux heures avant de pouvoir rencontrer la sorcière Amilape Grotte de Nez qui leur a donné le code final et ouvert l'accès à la cave Decouzon où le coffre aux trésors se trouvait.

Après-midi joyeuse entre adhérents de l'amicale conclue par un goûter mérité, soupe aux potirons et viennoiseries.



SUPER LOTO de l'AMICALE

Salle pleine pour Cartons pleins

Record d'affluence dimanche 27 novembre pour le Loto de l'Amicale .

Après 2 années sans possibilité d'organiser notre super loto, nous avons particulièrement soigné notre liste de lots et nous sommes très heureux pour la famille Perrieroise gagnante du séjour en Lodge Au Pal.

Les joueurs sont venus avec l'espoir de gagner un des nombreux lots et si la chance n'était pas avec ceux qui sont repartis les mains vides, tous ont pu profiter d'un moment de convivialité notamment en dégustant les pâtisseries maison fabriquées par les membres et les parents des jeunes adhérents de l'Amicale Laïque. Les bénéfices générés par cette animation seront reversés aux jeunes amicalistes sous forme de sortie ludique, sportive ou culturelle.

Nous remercions les participants et présentons toutes nos excuses aux personnes que nous n'avons pas pu accueillir.

Randonnée pédestre API



Cette année les membres de la section randonnée ainsi que les membres du bureau ont souhaité tester les Randonnées en filiation avec API (Agglo Pays d'Issoire).

Une organisation millimétrée pour recevoir plus de 300 marcheurs malgré des températures fraîches voire glaciales.

Accueil et départ près de la salle polyvalente d'où trois randonnées démarraient. Un parcours de 6, 9 et un de 14 km sur le site du plateau de Pardines avec traversée des grottes.

Buvette et restauration au retour, une journée qui a nécessité de l'anticipation et de l'investissement de la part de notre section rando.



Merci à eux.

MERCI

L'Amicale tenait à remercier toutes les personnes qui nous ont aidé et ouvert leur porte pour réaliser nos premières activités. Merci à M Lacombe de l'ASPP pour nous avoir laissé accéder à l'ensemble des salles et caves des grottes, à la mairie pour l'accès aux différents sites dont nous avons eu besoin, pour leur aide humaine et matériel et pour leurs conseils. Merci aux parents qui ont accompagné leurs enfants quand cela fut nécessaire ou donné de leur temps et de leur cuisine pour confectionner les gâteaux dont nous avons besoin. Enfin merci à toutes les petites mains qui se reconnaîtront et qui passent beaucoup de leur temps, dans l'ombre, à permettre que l'Amicale puisse continuer de fonctionner. Un grand merci à vous tous.

L'Amicale et tous ses membres vous souhaitent de passer de très belles fêtes de fin d'année!

Les aventures d'Overgn'GazL

Nous sommes parties au Sénégal du 7 au 15 février 2022, après plus de 3 ans de préparation.

Grâce à toutes les fournitures scolaires apportées par les participantes, c'est près de 7 000 kits qui ont pu être distribués, un record !



Les courses sportives ont commencé sur les berges du Lac Rose puis nous avons poursuivi notre aventure au cœur du Lompoul, zone désertique au nord-ouest du Sénégal. L'arrivée de la dernière course se trouvait après une forêt d'eucalyptus sur la plage de l'Océan Atlantique, une bonne bouffée d'air frais après tous ces efforts !

Au total 5 courses, de 6 à 9 km nous ont permis de visiter 5 écoles pour distribuer nos kits scolaires en direct aux enfants présents et leurs professeurs

L'aventure était tant sportive qu'humaine, parsemée de très jolies rencontres que ce soit les autres participantes, le staff organisateur et bien sûr les enfants sénégalais qui attendaient notre venue avec impatience !



Magali a poursuivi son envie d'aider les enfants sénégalais en créant une association de parrainage, qui met en lien des familles françaises avec les enfants sénégalais, en les aidant dans leur instruction via le financement de leur scolarité mais aussi en les aidant au quotidien (vêtements, alimentation)

Nous tenions à vous remercier profondément, pour toutes l'aides que vous nous avez apportée, en donnant des fournitures scolaires, en participant au repas africain...

Sans vous, cette aventure n'aurait pas été possible !

Merci du fond du cœur

Archipel

Archipel, la chorale de Perrier, vous invite à venir chanter le **mardi soir** de 18 à 20 heures.

Le répertoire est fait de pop, de blues, de latino, de variété et de musique rythmée.

Il est possible d'intégrer le groupe même sans notions de solfège mais une petite audition préalable permet de préciser vos dispositions naturelles.



N'hésitez pas à me contacter pour toute question.

Bertrand LAGUES, chef de chœur

Tél. 06 09 65 83 62

Musiques et Voix

Toute l'année l'association propose :

- des **cours** individuels de musique,
- des **ateliers** de création,
- des séances de **coaching** musical individuel ou en groupe.

Le duo Brin de Lune vous propose des **journées d'immersion** dans l'univers du handpan, des tablas, de la flûte bansuri. (possibilité de prêt d'instrument)



Bruno Perrin (06 48 33 19 82)
Marie-Claude Perrin (07 87 07 64 62)

Les rendez-vous 2023

26 juin : fête de la musique :
salle polyvalente

Concerts d'été
Grottes de Perrier
6, 13, 20 et 27 juillet

Journées du patrimoine :
Grottes de Perrier
16 et 17 septembre 2023

<https://musiques-voix.com>

Club de maintien physique de Perrier

En raison de nombreuses contaminations COVID, l'Assemblée générale du CMPP a eu lieu en dématérialisé le 30 novembre 2022.

Le bureau se compose comme suit :

Présidente: Michelle DELSUC

Vice-Présidente : Agnès CATHAUD

Secrétaire : Véronique GIROIX

Trésorière: Nicole HOULBERT

Responsable yoga : Andrée VIOLAY

Responsable gym tonique : Claudine VIAL

Responsables gym entretien : Françoise BRUNEAU, Nicole MAURY

Membre : Anny JANVIER

Le nombre d'adhérents a beaucoup diminué, pendant les deux dernières saisons, ce qui grève les comptes. La bonne gestion antérieure permet de tenir cette saison, mais il faudra réfléchir à l'avenir.

Le club a toutefois décidé de convier la troupe de théâtre « les Tribaladins » pour une soirée conviviale :



Samedi 21 janvier 2023 à la salle polyvalente à 20h30



« J'y crois pas »
pièce en trois actes de Noël PIERCY
mise en scène par Monique COBO



Cela promet de nombreux éclats de rires

Merci de venir nombreux pour partager ce moment !

P.R.D.L.G

Perrier

Roi

De

La

Grenouille

*LE BUREAU VOUS SOUHAITE
de Joyeuses fêtes*



Prochaine fête de la Grenouille
DIMANCHE 18 juin 2023

Organisation de la journée

La fête aura lieu à partir de 11h30 aux abords de la salle polyvalente.

Sont conviés tous les habitants de Perrier accompagnés de leur famille et de leurs amis.

Chacun aura le choix d'apporter son panier de pique-nique ou de réserver un plateau repas.

Vous pourrez déguster ce jour des cuisses de grenouilles tendres et charnues préparées traditionnellement (à la persillade et au beurre) par les membres de l'association.

Pour les « grands sportifs » le traditionnel concours de pétanque sera de la partie !!!

Les détails de l'organisation de cette journée et les réservations seront distribués dans vos boîtes aux lettres dans le courant du mois de mai 2023.

Dans l'espoir de vous y retrouver nombreux afin de passer ensemble une journée conviviale.

Bien amicalement.

Le bureau

Club des aînés

En Septembre nous avons repris dans la joie, la bonne humeur et la convivialité nos après-midis du Mercredi.

Dans le courant du mois d'Octobre nous avons partagé un bon repas, puis nos regards se sont tournés vers notre marché de Noël que nous avons réalisé en partenariat avec le Comité des Fêtes.

Ici, je tiens à remercier au nom des Aînés la présence de nombreux habitants de notre commune qui sont venus apprécier et acheter les réalisations de nos bénévoles.

Comme nous sommes affiliés à Génération Mouvement Les Aînés Ruraux nous avons la possibilité de participer à d'autres activités : après-midi récréative à Animatis Celtes de tous pays, voyage en Autriche.



En 2023 la programmation prévoit un concours de photos, un rassemblement inter-association à Gelles en Juin, un voyage en Italie en Mai.

Pour notre part nous organisons un Thé dansant le 23 Avril à la salle polyvalente ouvert à toutes et à tous .

Les aînés et moi vous présentent à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et leurs meilleurs voeux 2023





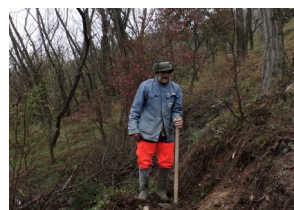
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Perrier

Les matinées coup de poing ont lieu tous les premiers samedis du mois.
Les dates sont rappelées sur le site de la mairie, dans la rubrique « agenda »

Si le cœur vous en dit,
vous êtes les bienvenus,
quelles que soient vos
compétences, pour venir
nous rejoindre lors de nos
prochaines matinées coup
de poing.



L'évacuation du sable et des pierres
peut entraîner de belles surprises...



...comme ce très bel
escalier montant à
l'étage découvert par
Loulou.

La stabilisation des murs de
la maison Parpaleix se pour-
suit. René prépare le ciment
pendant que Pierre et Ber-
nard replacent les pierres.



Après l'évacuation de la
terre et des pierres, les murs
d'enceinte peuvent être
remontés...



Un travail d'équipe pour
Michel,
Georges
et Gilles.



Tous les outils s'avèrent précieux dans
cette entreprise de sauvetage de notre
patrimoine commun :
qu'ils soient humain ou matériel !

**L'ASPP a besoin
de votre soutien**



Un pilier pour soutenir la voute de la cave a dû être mis en place par Gérard.



La forge traditionnelle installée par le Président, qui espère bien la voir revivre...



Réunion de chantier pour Bernard et René

Encore de nombreux projets pour 2023

- Terminer quelques aménagements aux grottes de la Grelette (terrasse, escalier, aménagements extérieurs, plantations...)
- Poursuivre les travaux du local ASPP (mezzanine, escalier, aménagement intérieur)
- Réaliser un escalier en rondin pour accéder aux grottes SUD
- Remettre en état le sol de la Grotte Marie Pierrette (terre battue ou autre)
- Poser des tomettes à la maison Peiny.
- Stabiliser les murs de la maison Parpaleix : un chantier d'envergure toujours en cours.
- Poursuivre l'équipement électrique des caves et bâtiments
- Et toujours... entretenir les espaces verts...

Au début du mois de novembre dernier un acte de vandalisme a été malheureusement constaté sur le site des grottes... La porte de la maison Peiny a été fracturée, la clé volée, la chenillette déplacée et un bidon d'essence dérobé. Une déclaration a été faite à la gendarmerie d'Issoire dans l'éventualité d'un dépôt de plainte s'il devait y avoir une récidive.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler **Bernard LACOMBE** au **06 08 01 71 66**

Un moment de rencontre autour de l'école et des associations de la commune

Les 3 et 4 décembre derniers a eu lieu le traditionnel marché de Noël organisé par le **Club des Aînés** en partenariat avec le **Comité des Fêtes**.

Deux jours proposés aux Perriérois pour bien préparer Noël !

Acheter son sapin dans la cour de l'école



La vente de sapin était organisée par l'équipe enseignante de l'école au profit des projets pédagogiques de l'année.



Choisir ses décorations et ses cadeaux dans la salle des associations



Les Aînés de Perrier ont présenté toutes leurs réalisations confectionnées tout au long de l'année.



Décorations entièrement réalisées par les adhérents du club

Poupons et poupées habillés par d'habiles aiguilles

Confitures maison...



Se réchauffer avec un bon vin chaud ou un café et déguster une crêpe au stand du Comité des fêtes

Rendez-vous l'année prochaine !

GÂTEAU DE CHÂTAIGNES

1 kg de châtaignes cuites
250g de beurre
250g de sucre
4 œufs entiers
1 paquet de sucre vanillé

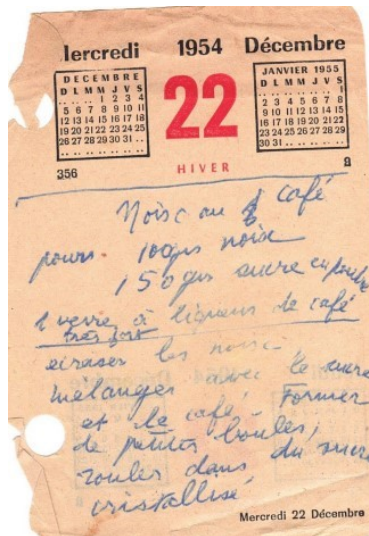
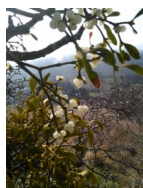
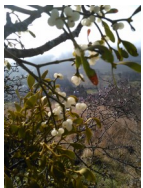
Quand les châtaignes sont bien cuites*, qu'elles s'écrasent entre les doigts, les passer au moulin à légumes. Ajouter à la purée toute chaude le beurre, le sucre, les œufs et le sucre vanillé.

Bien mélanger le tout en battant au fouet. Beurrer un moule à charlotte, verser le mélange, recouvrir le moule d'un papier aluminium beurré. cuire au bain-marie, une bonne demi-heure, à four moyen (thermostat 7)

Le gâteau peut être passé quelques heures au congélateur, nappé de chocolat fondu, servi avec une crème fouettée ou une crème au chocolat...



* Les châtaignes peuvent être achetées cuites sous vide, ou en purée... ou préparées à l'ancienne !



Une recette retrouvée entre les pages d'un vieux livre de cuisine.

NOIX AU CAFÉ

100g de noix
150g de sucre en poudre
1 verre à liqueur de café très fort

Ecraser les noix. Les mélanger avec le sucre et le café.

Suivant sa densité, la pâte peut être servie en crème dans de petits ramequins. Formée en petites boules elle pourra être roulée dans du sucre cristallisé.

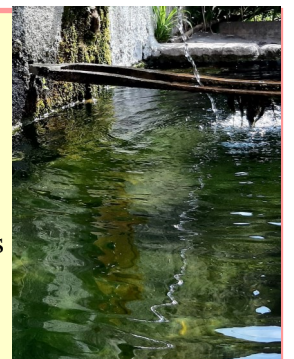


Le mystère de la 7ème fontaine (voir info-Perrier n°92) a été résolu grâce à une Perriéroise avisée :

« la septième fontaine était dans le quartier du Coudert, il y avait même un lavoir ».

Si notre témoin ne l'a pas connue elle-même, les générations précédentes l'avaient bien gardée en mémoire. La fontaine a été démolie, c'est aujourd'hui une place de parking...

Un grand merci pour ce témoignage et merci d'avance à tous ceux qui voudront bien nous aider à faire vivre cette chronique.



mairie

PERRIER

20, rue des gravières – 63500 PERRIER

☐ 04 73 89 14 98 – Fax. 04 73 55 90 90 - www.perrier63.fr

mairie.perrier.63@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie



Lundi : 08h00 à 12h00 - 13h15 à 17h30

Jeudi : 08h00 à 12h00 Vendredi : 8h00 à 12h00

En cas d'urgence, veuillez contacter le maire ou les adjoints

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 26 au vendredi 30 décembre.

Permanences du maire, des adjoints et des élus

Bernard ROUX, maire : sur rendez-vous (06 18 56 46 41)

René BOURBON, adjoint à l'urbanisme : sur rendez-vous (06 73 69 79 59)

Pierre GIROIX, adjoint aux travaux : sur rendez-vous (06 80 40 07 87)

Horaires de l'agence postale communale ☎ 04 73 96 25 29

Lundi et mardi : 8h20 à 11h50 ; Jeudi et vendredi : 14h00 à 17h25

Les lettres recommandées et les colis avisés sont distribués le lendemain du jour figurant sur l'avis de passage :

Lundi et mardi à partir de 10h00 ; Jeudi et vendredi à partir de 15h00

Après ce délai, les avisés sont disponibles aux heures d'ouverture de l'agence postale communale.

Le courrier est relevé du lundi au vendredi à 15h00 et le samedi à 10h50.

L'agence postale sera fermée du lundi 26 au vendredi 30 décembre.



Cantine et garderie scolaires ☎ 06 33 89 64 14